

—POLITIQUE - SUISSE

Mardi 3 juin 2008

—RETRAITE -**—«Nous voulons une période très large, entre 55 et 75 ans»**

Le professeur Niklaus Blattner préconise l'urgence de la réforme de l'AVS, ce qui n'est, selon lui, ni compris, ni admis.

—Propos recueillis par Pierre Pauchard à Berne

Le cercle d'étude «Capital et Economie» est connu pour ses analyses originales et ses prises de position qui créent souvent des remous. Ce cercle, fondé en 1976 par des personnalités de la finance et de l'économie et qui a son siège à Zurich, présentait lundi sa dernière contribution consacrée à la vie et au travail de ceux qui ont plus de 55 ans.

Cette étude a été dirigée par le professeur Niklaus Blattner, 65 ans, professeur émérite de l'Université de Bâle et ancien vice-président du directoire de la Banque Nationale Suisse. Sur la flexibilité de l'âge de la retraite, la 11e révision de l'AVS ou le travail des seniors, Niklaus Blattner répond à nos questions.

Les analyses de «Capital et Economie» provoquent souvent des remous. Quelle est la prise de position qui, cette fois, va susciter le débat?

Niklaus Blattner: Nous pensons que le débat central n'est pas celui sur l'âge légal de la retraite. Il nous semble plus judicieux, et plus facile aussi pour la discussion, de garder la retraite réglementaire à 65 ans, mais de proposer par contre une plus grande flexibilité, que nous définissons par «la souveraineté du temps», pour chaque individu. Celui-ci pourra choisir quand et comment il veut arrêter de travailler, s'il veut continuer à temps plein ou à temps partiel. Cette flexibilité doit s'étendre, selon nous, sur une large période qui va de 55 à 75 ans.

—Le choix oui, mais quelles en seront les conséquences financières?

Il faut être conséquent. Ce choix de préretraite ou de rallongement du travail doit se refléter dans les rentes des personnes. Celui qui veut quitter son travail avant 65 ans aura une rente plus mince, mais il la touchera plus tôt. Celui qui choisit de continuer touchera une rente plus élevée, mais plus tard. Et la fixation de ces diminutions ou augmentations de rentes doit être faite selon les règles économiques et mathématiques des assurances. L'idée est qu'on ne peut pas faire de cadeaux à tout le monde sans mettre en péril l'AVS. Vous ne pouvez pas avantager financièrement ceux qui veulent prendre leur retraite à 60 ans et ne pas octroyer des avantages à ceux qui décident de continuer après l'âge limite.

Mais cette flexibilité que vous défendez semble gagner les esprits. Est-ce si nouveau?

La flexibilité que nous défendons est plus souple que celle qui est habituellement discutée. Nous préconisons une période de choix très large qui va de 55 à 75 ans. Mais, surtout, nous prônons l'urgence de la réforme, ce qui n'est, semble-t-il, ni compris, ni admis. Il faut agir vite, pensons-nous. Il faut, par exemple, arrêter de parler de 11e révision de l'AVS et d'une flexibilité qui n'est seulement envisagée que de 62 à 65 ans. Il s'agit d'arriver vite à une grande réforme de l'AVS qui serait la 12e révision et qui prendrait compte d'une flexibilité qui va aussi vers le haut. Cela signifie une implication distributive. Et là, vous vous heurtez aux corporatismes, aux réticences du monde politique. Personne ne veut perdre quoi que ce soit.

Pascal Couchepin combat l'initiative syndicale «Pour un âge de l'AVS flexible» qui reflète, selon lui, une injustice de cette génération égoïste, la sienne, qui a bénéficié de tous les avantages sociaux et qui voudrait encore un bonus avant de quitter la vie active. Qu'en pensez-vous?

C'est un jeu de répartition. Cette initiative syndicale privilégie les gens qui seront entre 62 et 65 ans et qui prendront leur retraite au détriment des gens qui décideront de continuer à travailler. Pascal Couchepin a raison quand il évoque le problème entre les générations. Il faut penser à ceux qui nous suivent. Et cela vaut autant pour l'AVS que pour la dette publique et les questions de climat, d'environnement.

I